

Document de synthèse des Propositions et remarques des organisations européennes et internationales en matière d'élimination du travail des enfants, du travail forcé, de la traite des êtres humains et des formes contemporaines d'esclavage

I. Adapter le périmètre de la coopération, notamment multilatérale, aux nouveaux enjeux.....	1
II. Améliorer l'aide aux victimes et perfectionner les outils de recensement nationaux	3
III. Approfondir la recherche et les connaissances.....	4
IV. Renforcer la coopération entre acteurs	6

I. Adapter le périmètre de la coopération, notamment multilatérale, aux nouveaux enjeux

Plusieurs organisations internationales ont souligné l'émergence de nouveaux enjeux liés aux sujets de l'Alliance 8.7 qui mériteraient d'être pleinement pris en compte par la coopération internationale.

En particulier, la Commission Européenne (CE) a proposé que la France approfondisse son soutien aux pays en développement où se pratique le **travail des enfants, surtout dans les pires formes, dans l'économie informelle** et dans les chaînes de valeurs surtout celles ayant un lien commercial avec l'Union Européenne.

L'Organisation Internationale du Travail (OIT) insiste sur l'importance d'une **mise en œuvre effective des Normes Internationales du Travail, en particulier les Principes et Droits Fondamentaux au Travail** contenus dans la Déclaration de 1998. Les conventions fondamentales ont une importance égale et se renforcent mutuellement, par conséquent, pour lutter efficacement contre le travail forcé et le travail des enfants, il faut promouvoir la mise en œuvre de l'ensemble des conventions fondamentales, pas uniquement celles concernant le travail des enfants et le travail forcé.

Par ailleurs, l'OIT estime également qu'un focus important, celui des **chaines d'approvisionnement nationales** dans les différents pays producteurs, est trop souvent délaissé par la coopération internationale. Elles échappent parfois aux périmètres habituels de l'action des différents acteurs alors qu'elles concentrent nombres de problématiques liées au travail des enfants et au travail forcé.

Toujours selon l'OIT, **l'approche par les politiques commerciales est prometteuse**, les relations commerciales étant de plus en plus appréhendées comme un domaine où initier un dialogue avec les partenaires nationaux sur les droits de l'Homme. L'OIT est déjà engagée avec l'UE dans une collaboration sur « le commerce et le travail décents ». Des leçons et bonnes pratiques pourraient en être extraites pour des initiatives similaires de la part du gouvernement français.

D'autre part, l'OIT insiste sur l'importance de **prendre en compte les difficultés et défis posés spécifiquement par la Covid-19** et de s'attaquer aux causes profondes du travail forcé, du travail des enfants, de la traite des êtres humains et des formes contemporaines d'esclavage, comme :

- La perte de millions d'emplois et de revenus, plaçant les travailleurs et leurs familles dans des situations précaires ;
- Une couverture de sécurité sociale insuffisante, laissant des millions de personnes sans protection et vulnérables au travail des enfants, au travail forcé et à la traite ;
- La fermeture des écoles, ajoutant un poids aux familles et aux enfants, interrompant les processus d'éducation et d'intégration sociale tout en augmentant les risques de travail des enfants ;
- Perturbation des chaînes de valeur et augmentation, liée au Covid-19, des difficultés à entreprendre de véritables processus de diligence raisonnable.

Par ailleurs, l'OIT rappelle que les preuves empiriques montrent qu'en termes de travail des enfants et de travail forcé, l'enjeu ne se situe pas uniquement dans les chaînes de valeurs globales, mais aussi, et même plus largement, dans les chaînes d'approvisionnements nationales et domestiques ou dans les économies locales de subsistance, qui n'ont que peu d'interactions avec les marchés mondiaux (comme la production de riz ou de thé pour une consommation locale). C'est pourquoi il faut concevoir des **politiques qui combinent des**

efforts de diligence raisonnable globaux, et un soutien aux PME locales et aux unités de production familiales, et particulièrement dans l'agriculture.

La mise en place des lignes directrices de l'ONU et les efforts européens pour harmoniser le cadre de régulation du devoir de diligence permettent aux gouvernements de rehausser leurs attentes dans la collaboration avec les entreprises de pays partenaires. Les entreprises multinationales peuvent aussi peser pour soutenir les efforts nationaux pour formaliser l'économie informelle. Cela passerait par un engagement pour la protection des enfants, et les systèmes de protection sociale, l'accès à une éducation gratuite et universelle, le soutien aux producteurs locaux au sujet du devoir de diligence en collaboration avec les PME.

II. Améliorer l'aide aux victimes et perfectionner les outils de recensement nationaux

Le bureau de l'Office International des Migrations (OIM) à Paris et le bureau Europe de l'OIM ont porté une attention particulière aux sujets nationaux en lien avec les victimes de traite des êtres humains (TEH)

Ainsi ils rappellent que la France a participé **au projet CARE+**, mis en place par le bureau de l'OIM France de novembre 2017 à décembre 2019 avec le soutien financier fonds FAMI national et les cofinancements de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) et du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) (la Mission Interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains –MIPROF-) Ce projet a permis la mise en place de deux composantes complémentaires :

- La première composante permettait de proposer une **aide directe aux personnes victimes de traite originaires de pays tiers et souhaitant rentrer volontairement dans leur pays d'origine**. Au cours du projet, 17 personnes ont été orientées vers l'OIM pour bénéficier de l'assistance du projet. Parmi elles, 11 personnes sont effectivement rentrées dans leur pays d'origine et une aide à la réinsertion leur a été proposée par les bureaux de l'OIM dans les pays de retour.
- Une seconde composante liée à la **formation des professionnels de première ligne sur les questions liées à l'identification et à l'orientation des personnes victimes de la**

traite des êtres humains a également été mise en place. Ainsi, nous avons pu former un total de 127 professionnels (issus de l'Office français de l'immigration et de l'intégration, des services de l'ASE, de la police aux frontières, de différents services sociaux) sur les questions relatives à l'identification des victimes et leur orientation vers des acteurs spécialisés en France.

Par ailleurs, l'OIM note que le périmètre de la MIPROF, qui pilote la plupart des sujets « Traite des Etres Humains » -TEH- en France, inclut le droit des femmes et pousse à prioriser l'exploitation sexuelle dans les politiques publiques de lutte contre la TEH alors que **toutes les formes d'exploitation mériteraient une attention égale** ou équivalente.

L'OIM insiste sur la nécessité de poursuivre le travail de **mise en place de mécanismes d'orientation des victimes de TEH** aussi bien au niveau européen qu'au niveau national.

III. Approfondir la recherche et les connaissances

L'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) a salué le travail d'Estimations Globales sur le travail des enfants et le travail forcé menés par l'OIT, en grande partie avec le soutien de la France.

Les dernières estimations de 2020 montrent notamment qu'il y avait 160 millions d'enfants travaillant dans le monde en 2020, soit **une augmentation de 8,4 millions** au cours des quatre dernières années. L'OCDE souhaiterait ainsi collaborer afin de **mieux comprendre les causes d'une telle augmentation**, malgré diverses initiatives visant à éradiquer le travail des enfants sur le lieu de travail et de mieux **mesurer l'impact de la pandémie actuelle**. Par exemple, le rapport Alliance 8.7 indique clairement que mettre fin au travail des enfants, au travail forcé et à la traite des êtres humains nécessitera une « approche globale de la chaîne d'approvisionnement », car une part importante du travail des enfants contribue indirectement aux exportations via des activités en amont qui approvisionnent les exportateurs. Cela peut rendre les efforts de diligence raisonnable, ainsi que la visibilité et la traçabilité difficiles.

Toujours dans la nouvelle estimation mondiale 2020, **le nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans effectuant des travaux dangereux est passé à 79 millions**. En outre, le secteur agricole représente 70 pour cent du travail des enfants (112 millions) suivi de 20 pour cent dans les

services (31,4 millions) et 10 pour cent dans l'industrie (16,5 millions). De la même façon, l'OCDE estime qu'une analyse approfondie serait très utile pour **identifier les causes de ces augmentations**, non seulement les impacts directs (par exemple via la consommation de biens finaux), mais aussi les impacts indirects sur les secteurs en amont fournissant des biens intermédiaires (par exemple, les matières premières) et des services

L'OCDE indique également qu'elle pourrait apporter des contributions clés pour répondre à l'appel à développer de nouvelles analyses mondiales pour éclairer les politiques publiques visant à éradiquer le travail des enfants et travail forcé, en coopération avec les partenaires de l'Alliance. Par exemple, en **promouvant et en menant des recherches concrètes sur l'élaboration de nouvelles estimations mondiales du travail des enfants et du travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement mondiales**. En effet, l'OCDE a collaboré avec succès avec l'Alliance 8.7 et l'OIT, l'OIM et l'UNICEF pour élaborer les rapports « Mettre fin au travail des enfants, au travail forcé et à la traite des êtres humains dans les chaînes d'approvisionnement mondiales »¹ et « Mesurer le travail des enfants, le travail forcé et la traite des êtres humains dans les chaînes d'approvisionnement mondiales »² en 2019. L'OCDE a utilisé sa méthodologie pour estimer le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Une version mise à jour de ce rapport, basée sur les estimations mondiales les plus récentes de 2020 sur le travail des enfants, pourrait être d'un grand intérêt pour les décideurs politiques.

Rappelant la prédominance du travail des enfants dans le domaine agricole, la FAO indique de son côté qu'il serait utile de mener des travaux de recherche permettant d'établir formellement **le lien entre « travail familial non rémunéré » et « chaînes d'approvisionnement mondiales »** qui reste un « angle mort » des politiques publiques. En effet, il semble que nombre d'enfants soient amenés à travailler au sein de cultures maraichères familiales pendant que leurs parents travaillent dans une chaîne d'approvisionnement agricole (cacao, coton, etc...). Le travail des enfants est ainsi invisibilité dans la chaîne d'approvisionnement alors qu'en fait un lien semble exister entre les deux, qu'il

¹ [Ending-child-labour-forced-labour-and-human-trafficking-in-global-supply-chains.pdf \(oecd.org\)](#)

² [Technical-paper-Measuring-child-labour-forced-labour-and-human-trafficking-in-global-supply-chains.pdf \(oecd.org\)](#)

faudrait encore établir et documenter. La FAO souligne aussi l'importance de valoriser l'apprentissage et l'éducation professionnelle dans l'agriculture (FAO).

Enfin l'OIM a évoqué l'intérêt que la France dispose d'une **base de données centralisée** des victimes de TEH (à cette heure l'outil de l'Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales recense les victimes prises en charge par les ONG, le Ministère de la Justice et le ministère de l'Intérieur disposant chacun de leurs propres bases). Cette centralisation de l'information permettrait entre autres de **croiser les données avec d'autres Etats**.

IV. Renforcer la coopération entre acteurs

L'OIT a salué l'approche intégrée et holistique de la France qui permet de créer des synergies utiles entre les engagements nationaux et internationaux, donnant ainsi l'exemple de comment rapprocher différentes sphères. Elle a aussi indiqué son soutien à l'approche multi parties-prenantes, requise pour lutter contre le travail forcé, le travail des enfants, la traite des êtres humains et les formes contemporaines d'esclavage en raison de leur nature complexe.

Que ce soit sur le territoire national ou dans les actions de coopération internationales, les différents acteurs français et les organisations internationales gagneraient à étoffer leur coopération. Quelques domaines prioritaires ont été identifiés dans le cadre du groupe de travail.

Plusieurs Organisation Internationales ont souligné l'intérêt de la loi « Devoir de vigilance » adoptée en 2017 par la France. La Commission Européenne qui travaille à un Devoir de vigilance au niveau européen indique qu'elle compte aider les entreprises, en particulier les PME, à remplir les nouvelles exigences qui en découleront. La Commission a invité la France, pionnière avec sa propre loi nationale, à **adopter une démarche similaire avec les entreprises françaises**.

L'OIM invite le gouvernement à trouver **des synergies entre ses actions menées au niveau national et la Stratégie de l'UE relative au droit des victimes (2020-2025)**, qui vise à garantir que toutes les victimes de la criminalité puissent faire valoir pleinement leurs droits, quel que soit l'endroit de l'UE où l'infraction a été commise.

La FAO a salué l'engagement du Ministère de l'Agriculture qui sera par la suite impliqué dans le développement du plan national d'action. **La FAO a montré sa volonté et sa disponibilité pour travailler plus étroitement avec la France** sur les questions du travail des enfants dans les systèmes agricoles en lien avec les RSE, commerce, développement durable, investissement et chaînes de valeur. La future présidence française de l'Union Européenne (2022) pourrait donner l'occasion d'approfondir ces échanges, ainsi que les deux grands événements à venir que la FAO organise (« Food System Summit » et « Global Solution Forum » avec le BIT en novembre 2021)

Plus généralement, il a été mentionné que la coopération entre Organisations Internationales devait se poursuivre et se renforcer, notamment au sein de l'Alliance et particulièrement en temps de crise Covid.